L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 12 NOVEMBRE 1885.

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1½ rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMEMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884:

Primes sur risques de feu	$542,214 35	
Primes sur risques de mer	54,870 98	
Primes sur risques de rivière	16,603 64	
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884		158,474 00
Total des primes		$772,162 97
A déduire :		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$33,105 94	
Réassurances	138,735 29	
Primes sur risques non terminées	152,925 00	324,7626
Primes nettes acquises		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes		24,757
		$472,154 63
Pertes payées sur les risques		
de Feu	$250,728 33	
de Marine	34,764 71	
de Rivière	3,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
		$328,848 55
Commission d'agences	$83,958 58	
Dépenses d'agences	11,370 12	
Taxes et Licences	4,063 23	
Dépenses de bureau	27,431 63	
Dépenses casuelles	4,159 24	459,831 38
Bénéfice net		$12,323 25
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1884		$15,000 00

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0		$139,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans		51,000 00
Premium Bonds		52,916 17
Argent en caisse		93,798 89
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi		15,000 00
Primes en voie de recouvrement		26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe		46,749 81
Prêts sur hypothèque		56,111 34
Effets à recevoir pour primes et autres		5,386 29
Bons, actions et autres valeurs		17,939 26
Meubles et installations de bureaux		2,500 00
		$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00	
Fonds de réserve	31,526 78	
Dividendes non réclamés	2,724 00	
Pertes non réglées	40,000 00	
Primes sur risques non expirés	152,925 00	527,175 7

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1885.
G. LEGARDEUR JR., Notaire.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE

De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$250,568 23	
Sur les risques de rivières	17,302 99	
Sur les risques de mers	10,127 68	
		$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves		15,523 61
		$319,923 60
Déduire :		
Primes remboursées et cancellations	$8,600 31	
Réassurances	12,525 55	
		$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période :		
Sur les risques d'incendie	$156,660 06	
Sur les risques de rivières	9,916 03	
Sur les risques de mers	9,857 97	
Impressions et Publications	444 05	
Taxes	3,432 42	
Escomptes	44,424 14	
Bureau des réassureurs	2,949 41	
Dépenses, moins l'intérêt et le sauvetage	13,358 71	
		$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes on expirées	$32,854 95	
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
0/0 dividende, janvier 1884	5,000 00	
5 0/0 dividende, janvier 1885	5,000 00	
	$57,754 95	

ACTIF

Comptant	$14,912 67
Primes en voie de collection	20,79[illegible] 50
Immeubles	89,017 49
Actions de Banques et autres Bons	38,772 76
Mobilier de bureau, installation	2,370 25
Billets garantis par hypothèques	16,219 76
Billets garantis par nantissements	6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances	5,695 5
	$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

E. PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.
J. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst.	A. Walz.
M. Popovich.	F. Aufdehoff.
B. Saloy.	Wm Fagan.
M. Abascal.	H. Schroeder.
D. Hughes.	A. Bartholomew.
A. D. Finney.	A. Haber.
Theo L. Sugg.	S. M. Miller.
Chas. Stiegler.	Geo. Ellis.
C. Trumpy.	J. H. Menge.
P. Thormahlen.	Ferd. Goldsmith.
N. Seb[illegible].	A. Xiques.
Peter Blaise.	B. Campiglio.

C. P. MALONEY. D. S. D

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
150......RUE DU CANAL......150
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 26 oct.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept17

A VENDRE.

A vendre.—Maison double neuve rue Prieur, entre Colombus et Laharpe. S'adresser coin Colombus. 11nov—3f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.

LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse

6sept—17

John's Restaurant,

19.........RUE UNION.........19

Déjeuner..........à 50 cts.
Dîner..........à 75 "

ou à la carte, pension par mois ou à la semaine. Prix très-modérés, chambres pour voyageurs. Lunch tous les jours 10 1½ heures à 1 heure.

—ET—

Le Nouveau Restaurant John,
113 RUE DOUANE,
Entre Royale et Bourbon.

4 sept—6 mois

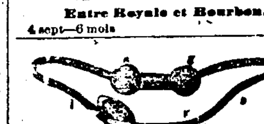

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25 avril 85—1 an

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

LA NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.

3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.

L.S.L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ses tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

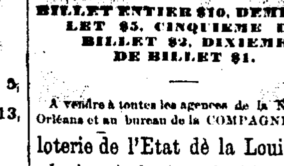

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.,
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'îlet quatre vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit plus haut et le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné au pro rata entre le montant de la réclamation de la plaignante maintenant due et le billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due sera payé comptant, et le pro rata dudit billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12.19.26 déc 2.9.15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rohling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,119—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 11 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29 nov 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Mathis vs. Veuve Anna Maria Henne, Veuve de George Henne et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 15,187.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No six de l'ancien faubourg Livaudais, qui est borné par les rues Sixième, Tchoupitoulas, anciennement Levée, Septième et St-Thomas, anciennement Fulton; le dit lot ou portion de terre est composé de tout le lot désigné par le numéro un et une portion du lot numéro deux du dit îlet, conformément à un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 3 mars 1832, déposé pour référence au bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, et forme l'encoignure des rues Sixième et St-Thomas, anciennement Fulton. Le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur et face à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, de cent vingt cinq pieds, au pied américain.

Acquis par feu George Henne de Louis Stern, par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, le 10 août 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13oct—13 20 27 nov 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—P. Escobal vs. Ses Créanciers.—No 15,461.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de l'Paulino Escobal et autres personnes intéressées soit convoquée pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 12e jour de décembre, 1885, pour considérer et déterminer sur l'application pour un sursis et une, dans l'intervalle, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit Paulino Escobal soient suspendues.

Nlle Orléans, 10 novembre 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 nov—1[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hubert Rolling vs. Ses Créanciers. } No. 15,617.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Hubert Rolling soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Algernon S. Beck, Esq., notaire, en cette ville, LUNDI, le 30me jour de novembre 1885, à onze A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle Orléans, 26 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28oct—27—nov 14.30.

Jno. Gauche's Sons vs. C. H. Evans.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 9 138—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. E. Rozier juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan MARDI le 17me jour de novembre 1885, à midi, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un coffre-fort et un lot d'instruments d'arpenteurs, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité.
7nov—7.12.17.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Aurélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyons et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Low line.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre du ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 15,584. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Burthville, paroisse Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Bennett, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sur sa ligne de côté sur le côté vers le dit City Park, à une distance de quatre vingt-onze pieds quatre pouces d'une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et du plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit îlet d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884, à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans; le dit îlet de terre est désigné comme îlet numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4,11,18,25—déc 2 5.

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre "B" sur un plan de Thompson, déposé voyer du 15 mai 1858 déposé en l'Etude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles; acquis par le feu Abraham Levi, de Factors & Traders Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 21 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Penbar, en date du 27 mai 1843 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 3/6 lignes de face sur la rue Union et vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au ci-dessus plan, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquise de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.

3° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp Première Magazine et Philip, désignés comme lots numéros Un Deux et Trois sur un plan dressé par B. Buisson, voyer et déposé en l'étude de A. Ducatel notaire. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun au pied anglais, trente pieds six pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles et aboutissant dans le fond à une allée sur laquelle ils font face.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Philip. Laquelle propriété a été acquise par le feu Abraham Levi de L. W. Lyons par acte passé pardevant Edward Barnett notaire, le 2 juin 1855.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Constance et Première, et forme l'encoignure des rues Magazine et Philip conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 14 mai 1851, désigné comme lot numéro cinq et mesure soixante sept pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Philip de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq et forment complètement le reste après avoir tiré des deux lots de l'extrémité du fond des deux lots primitifs numérotés sept et huit, vendus par Mme Elizabeth Norton et son mari, à Pierre Hanson et Joseph Ménard, par pardevant T. Y. Lewis, notaire en date du 15 avril 1851. Cette propriété avait été acquise par feu Abraham Levi de Mme Mary L. Twichell par acte passé le 16 avril 1851, pardevant Joseph Cohn notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16oct—16 23 30—nov 6.13.17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de F. W. Dille.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,154—Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Fox et John U. C. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 nov—12 17 21

Succession de Charles Prager.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,431—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sophie Schilling, veuve de Charles Prager, tutrice naturelle administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 nov—12.17.21

Succession de M. et de Mme George C. Boner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,784—Division D—Attendu que George W. Boner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme George C. Boner, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 nov—8,13.17

Succession de Jacob Kisslinger et de Caroline Hermann, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 13,279—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Kano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 nov—7.10.14

Succession de Mme Jane Shepherd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,031—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alexander Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—6, 10, 14

Successions de Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,783—Division B.—Attendu que P. S. Wiltz, jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 nov—4.7.13.

Succession de James B. Walton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,224—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Johnson veuve de J. B. Walton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 nov.—3,7,12

Benjamin W. Hope vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,382—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Benjamin W. Hope et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
3nov—3,7,12.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Cottage de valeur, à double corps de logis, Nos. 203 et 205, Chemin du Bayou, et cottage simple, No 207 Chemin du Bayou.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Tremé, Quartier et St. Claude, mesurant 28 pieds 3 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou sur 190 pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet ci-dessus mentionné, faisant face au Chemin du Bayou.

Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 avril 1886 à raison de $20 par mois avec privilège de renouvellement pour 6 mois à l'expiration.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 devront être assumées par les acquéreurs, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera fait comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 oct—31 oct 7 14 nov

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de J. B. Godefroy.

Propriété améliorée désirable, Nos 289 et 291 rue Ursulines.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Roman, Hôpital et Derbigny, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 116 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreur garantis par hypothèque et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant André Doriocourt, Jr., notaire.

31oct—31 nov 7 14 21

Maison cottage double au No. 420 rue Ste-Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Galvez, Orléans et Miro, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste Anne 79 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Galvez, 79 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Miro, et 30 pieds sur la ligne du fond.

Condition—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses garanties. Les taxes de 1885 devront être assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 oct—31 nov 7 14

Résidence en briques à trois étages, No 18 rue Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville—SAMEDI 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur de 57 pieds 9 pouces 6 lignes.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreur garantis par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr. notaire aux frais de l'acquéreur.

31 oct—31—nov 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur sur le Chemin de la Métairie.

Succession de John Dunnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville—SAMEDI, le 5 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 30 octobre 1885, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville sur le Chemin de la Métairie, à 1651 du Bayou St-Jean, mesurant 123 pieds 5 pouces et 1 ligne face au Chemin de la Métairie, sur une profondeur du côté le plus rapproché du Bayou St-Jean sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes vers le point C, puis 123 pieds 3 pouces 7 lignes au point A, et sur l'autre côté de la ligne 1651 pieds 6 pouces 5 lignes vers le point E et 223 pieds 9 pouces 6 lignes, sur une ligne oblique au fond et à la rue Orléans, d'après un plan du dit lot de terre dressé par A. D'Hemécourt, député voyer, le 2me jour de janvier 1869.

2° Un certain lot de terre au fond du dit lot décrit ci-dessus avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même District, mesurant conformément au plan mentionné ci-dessus, 223 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans sur les profondeurs suivantes: sur la ligne à plus rapprochée du Bayou St-Jean 704 pieds 11 pouces 2 lignes, sur l'autre côté de la ligne 822 pieds 1 pouce 3 lignes et 191 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions—Moitié comptant la balance en un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1885 au-dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.

oct31—nov7.14 21 28—déc 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante et attrayante résidence en bois à deux étages,

Coin des rues Prytania et Deuxième.

Succession de William Hartwell.

No 14,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—AL-BERT PAUL, encanteur—Bureau No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., en date du 16 octobre 1885, il sera vendu, à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Prytania et Coliseum, désigné comme îlet No. 93, sur le plan original du faubourg Livaudais et forme l'encoignure des rues Prytania et Deuxième. La dite portion de terre mesure cent vingt sept pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de cent quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et quatre lignes.

Les améliorations comprennent cette large et élégante résidence en bois, coin des rues Prytania et Deuxième.

Conditions — Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations seront assurées aux frais de l'acquéreur et la police transférée au vendeur, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat devra être insérée dans l'acte d'hypothèque, et les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur, 10 pour cent du montant d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 oct—17.24 31—nov 7,14.21

PAR JAS P, GUINAULT.

Succession de Henry J. Woods.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,100.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 octobre 1885—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Denis, Dryades, Sixième et Washington; lequel lot de terre mesure 48 pieds de face à la rue St-Denis sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de la vente.

10 oct—10 17 24 31 nov 7 14

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
29mars—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages, No 114 rue Howard, entre Gravier et Perdido.

Succession de Terrance Hackett, décédé.

Cour Civile de District—Dossier No 13,685.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 novembre 1885, Dossier No 13,685, pour le compte de la succession de Terrance Hackett, décédé, il sera vendu, à l'encan—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Howard, Freret, Gravier et Perdido désigné par le No 22, et mesurant 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages, couverte en lattes et une cuisine à étage, ayant en tout 6 chambres, un auvent, une citerne et portant le No 114 de la rue Howard, rapportant de $12 à $15 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, incluant le privilège du vendeur, les frais d'avocat et d'assurance et transfert de la police, si le crédit est accepté par l'acquéreur au lieu de comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1885 en plus de son enchère et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 nov—11,15,22,29—déc 6,12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes courants et jugements.

W. S. Davidson vs. ses Créanciers.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 9 novembre 1885, Dossier No. 13,561, dans l'affaire de W. S. Davidson vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

Un lot de comptes courants et jugements ainsi que le porte l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 nov—12 15 18 [illegible]

PAR JAS. P. GUINAULT

Succession de Madame Henrietta Lockmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,297.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1885—

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3—dans l'îlet renfermé par les rues Victoire, Clavin, Port et St Ferdinand, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent—

Le lot No 2—21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de 103 pieds 1 pouce sur la ligne qui divise du lot No 1—102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3—et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Le lot No 3, 21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de 102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2, 95 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera les taxes dues pour l'année 1885 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acheteur au prix de vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire.

10 oct—10 17,24 31—nov 7 14

Grande maison double en bois à deux locations, rue Piété, No. 82 et 82 1/2.

Succession de Louis Dewis [illegible]

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 15 455.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 décembre 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1885, la propriété suivante, savoir

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 3 et 6 de l'îlet No [illegible], et formé par les rues Piété, Bourgogne, Port et Louisa, et lesquels lots de terre sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face sur la rue Piété, sur une profondeur de 108 pieds 3 pouces 1 ligne, ensemble une grande maison en bois, double à deux logements, ayant deux chaque appartement un corridor, entrée, deux chambres, galerie derrière et cabinet, une autre grande bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans la cour, ayant quatre chambres et galerie sur le devant et hangar sur le derrière, deux citernes, puits en briques, latrine et pavé, écurie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Moitié du prix d'adjudication au plus comptant, et la balance à un an ou deux à jour de la vente, lequel balance devra être garantie par privilège de vendeur et hypothèque, sur la propriété vendue. La propriété devra être assurée pour un montant suffisant pour couvrir le crédit. Les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour la collection du dit billet seront à la charge de l'acquéreur et qui se soumettra à toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

31 oct—7 12 21 28 nov—5 déc

Résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues Esplanade et Tremé

Succession de Henri Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3457

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 14 novembre 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 9 octobre 1885 la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues de l'Esplanade, Tremé, Quartier et St Claude, lequel lot de terre forme encoignure des rues Tremé et Esplanade, mesurant 56 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade et 45 pieds de face à la rue Tremé, 48 pieds 5 pouces sur la ligne vers la rue St Claude, et 56 pieds 0 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, office et trois chambres avec porte à coulisse, à l'étage supérieur, balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre chambres à coucher et chambre à bains.

Une bâtisse en briques à étages attenante à la maison ayant quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambres à coucher, hydrant, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au premier, gaz dans la maison. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet garanti par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent seront exigés de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication.

11oct—11.17.24.31—7.14nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coins de rue de valeur pour affaires dans le Premier District.

Succession d'Andrew J. Quirk.

No 14,819. — Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 octobre 1885, ainsi qu'un ordre supplémentaire en date du 9 octobre 1885 et rendu dans la succession ci dessus, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1. **Un certain lot de terre,** situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Melpomène, désigné par le No. 30, mesurant 30 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Thalia, sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Willow et Thalia. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage, à double corps de logis, loué à raison de $14 par mois sans bail.

2. **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Erato, désigné comme lot No 1 d'après un plan de Pilié, architecte, en date du 25 juin 1861 déposé en l'étude de M. Guyon, notaire de cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Willow et Thalia et mesure, conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur et face à la rue Thalia de 122 pieds 8 pouces 7 lignes.

3. **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Thalia et Erato, désigné par le No 8 d'après un plan dressé par Hedin et S. Ch. Carbanne, architectes, et déposé en l'étude de Wm Shannon comme plan No 27. Le dit lot mesure au pied américain, conformément au dit plan, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme le coin des rues Erato et Willow. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois double à un étage.

Termes et conditions.—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, une moitié ou plus comptant, et le reste [s'il y en a] à un an de crédit; pour la propriété troisièmement décrite, un tiers ou plus comptant, et le reste [s'il y en a] en paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit. La portion à crédit sera représentée par des billets spéciaux, garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées pour le montant de leur valeur et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication; 10 pour cent du prix de leurs enchères au comptant seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 oct—11,17,24,31—7 14 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Home Place.

Habitation sucrière et terre dans la paroisse Iberville.

Dans l'affaire de Gidiere Day & Co. vs. leurs Créanciers.—No. 13,056.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 novembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

L'habitation sucrière connue sous le nom de "Home Place", située dans la paroisse Iberville, en cet Etat, à l'ouest de la ville de Bayou Goula et à une distance d'à peu près 40 arpents de la marge de la rive droite du fleuve Mississippi; la plantation est composée des cinq morceaux de terre ci après décrits:

1° Un morceau de terre, situé dans la paroisse Iberville, en cet Etat, à une distance de 40 arpents de la façade de la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant 23 arpents plus ou moins de face sur une profondeur suffisante à donner une superficie de sept cent cinquante acres plus ou moins, borné sur la façade par la terre de la première concession appartenant à plusieurs personnes, sur le fleuve; au-dessus, par la terre anciennement appartenant à Janvier Allain et ci après troisièmement décrite; au-dessous, par la terre de John D. Murrell, et dans le fond, par la terre anciennement appartenant à Sewall & Hudson, maintenant Hudson & Randolph.

2° Un autre morceau de terre touchant à la propriété ci dessus dans la même paroisse, étant le lot No un de la Section 49, dans le township 10, ouest du fleuve Mississippi, du range 12, est des terres arpentées et vendues par le gouvernement des Etats Unis, le dit morceau de terre contient quatre-vingt-quinze 18/100 acres de superficie.

3° Un autre morceau de terre dans la même paroisse et touchant le morceau ci-dessus décrit sur la ligne du haut, mesurant sept arpents de face, plus ou moins, sur une profondeur suffisante à donner au dit morceau de terre ensemble avec l'ouverture, une superficie de deux cent dix arpents; le dit morceau est borné sur la façade par la terre de Jean B. Breaux et Ernest Comeaux, au Sud ou côté du bas par la terre premièrement ci dessus décrite, et le fond ou Ouest par la terre deuxièmement décrite.

Lesquels dits trois morceaux de terre comprennent une superficie de douze cents vingt arpents plus ou moins.

4° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur le côté sud du Bayou Goula, mesurant à peu près dix arpents de face au dit Bayou Goula, étant le lot numéro sept du morceau vendu et transféré par le gouvernement des Etats Unis, sur le dit Bayou le dit morceau contenant trois cent soixante-quinze acres de superficie, étant la deuxième concession à l'arrière du dit lot, borné au-dessus par la terre appartenant anciennement à Mme Joséphine Hébert, épouse de D. M. Wilson, au dessous par la terre appartenant anciennement à John Garlick et celle de John H. Randolph et dans le fond par la terre appartenant anciennement à Christopher Adams.

Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse étant dans le Township No Dix, Range Sud No Douze Est, désigné comme étant la section No Quatre Vingt Dix, ayant six cent dix-neuf acres de superficie.

Etant la même propriété que Henry Baldwin, un des insolvables dans cette affaire a acquise de Mme Penelope S. Hébert, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 28 avril 1882.

Les bâtisses comprennent une résidence, cabanes pour travailleurs, écuries, hangars, sucrerie avec chaudières, moulin et les machines nécessaires, le tout en bon ordre.

Il se trouve 50 acres de plants de canne et une quantité suffisante conservée pour planter 50 acres de plus, mais et fourrage pour une année; 44 mulets, charrettes, wagons et instruments agricoles.

Conditions de la vente—Sept mille cinq cents dollars ($7,500) comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans à partir de la date de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra faire assurer les améliorations qui sont sur l'habitation et transférer la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles [illegible] en plus de l'achat au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire.

6 nov—6 12 21 28—déc 5.12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence

Sur la rue Liberty, entre Erato et Thalia.

Succession de Joseph Warth.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,689.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite—

La bâtisse à deux corps de logis, no 255 rue Liberty, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Benton, maintenant Franklin, Erato et Thalia. Le lot est désigné par le No 16, et mesure au pied américain 32 pieds sur la rue Liberty, sur une profondeur de 91 [illegible].

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année, 1885 et un dépôt de dix pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire, no 5 rue Carondelet.

25oct—25 nov7 14 21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence No 531, rue Chartres, et l'îlet et les lots sur la rue Ursulines.

No 12,851—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, succession de Thomas C. Kennedy, et No 13,956, succession de Mme Thomas H. Kennedy, réunies et consolidées.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 octobre 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir.

1. La résidence en briques à trois étages No 531 rue Chartres, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Archbishop, Port et St-Ferdinand. C'est le No 8 et mesure 20 pieds 5 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces et 3 lignes, sur une ligne parallèle et allant jusqu'au travers et faisant face à la rue Archbishop.

2° Un îlet de terre dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 383 et borné par les rues Ursulines, Live Oak, St-John, Dupré et Gayoso dans un joli voisinage bien peuplé.

3° Un petit lot ou portion de terre triangulaire borné par les rues Gayoso, Live Oak et St-John.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, en billets portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire.

14 oct—14,24,31—7 14 nov

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District sur la rue Poydras, entre Rocheblave et Dolhonde.

Successions de John Scully et de Mme John Scully, sa femme, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—Nos 15,018 et 15,296.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 27 octobre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Julia, Rocheblave, et Dolhonde, désigné par le No 4 et mesure 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras sur 32 pieds 7 pouces et 6 lignes dans le fond sur une profondeur irrégulière d'à peu près 103 pieds sur la ligne du lot No 5, et 106 pieds sur la ligne du lot No 3.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de son adjudication des taxes dues et exigibles en 1885; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux de la vente.

5nov—5,14,21,28—5,12déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles de toilette, etc.

Succession de Antoine Gérard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 15,638.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—LUNDI, 16 novembre 1885, à 11 heures du matin, sur les lieux, 103 rue Toulouse, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la dite cour, en date du 30 octobre 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un vaste assortiment de vêtements d'occasion et d'articles de toilette de tous genres, articles de ménage, etc., conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

5 nov—5 11 16

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighbor States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Vente Péremptoire

—DE—

Propriétés de choix et centralement situées

—Dans les—

Premier, Second et Sixième Districts.

No. 38 rue St-Charles (vis-à-vis l'hôtel St-Charles), entre les rues Gravier et Commune. La bâtisse en briques à 4 étages, occupée par M. Pokorny.

No. 63 rue Dauphine, entre Bienville et Conti. Maison de résidence en briques, à 3 étages.

No. 182 rue Douane, entre les rues Remparts et Bourgogne. Maison de résidence en briques, à deux étages.

Maison de résidence encoignure Aline et Chesnut.

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier, POUR OPÉRER UN PARTAGE, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] borné par les rues St Charles, Gravier, Commune et Camp, désigné par le No [illegible] sur un devis annexé et passé pardevant [illegible], notaire, le 5 janvier 1875, mesurant d'après le devis, 23 pieds de façade rue St Charles sur une profondeur de 94 pieds du côté du terrain No 4 et en arrière du terrain No 6 du dit devis, 49 pieds 11 pouces sur la limite de la propriété de Madame l'Whate ou assignés, et 23 pieds sur la limite inférieure.

Les améliorations comprennent la solide bâtisse à quatre étages en briques, occupée par M. POKORNY, portant le No municipal 38 rue St Charles, et est louée à ce dernier pour une durée de cinq années à partir du 1er octobre 1885, au taux de $2,400 par an, payable mensuellement, les deux premières années, et les trois dernières, au taux de $2,200 par an, payable mensuellement; les réparations à faire pour les deux premières années aux frais de l'acquéreur.

DEUXIÈME DISTRICT

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le block borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourgogne, désigné par le No [illegible] sur un devis fait par A. de Armas, ingénieur civil, en date du 12 février 1870, mesurant 24 pieds de façade rue [illegible], sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue [illegible], de là s'étendant en arrière [illegible] terrain [illegible] pieds 6 pouces et [illegible] sur une [illegible] profondeur de 40 pieds [illegible] et [illegible] le long de la [illegible] pieds, 8 pouces de largeur, désigné sous le nom de "Common Alley", [illegible] mesuré 185 pieds 3 pouces 7 lignes [illegible] 22 pieds 1 pouce, 7 [illegible] au, une seconde profondeur [illegible] à la rue Bienville 23 pieds, 1 pouce, 1 lignes, et 35 pieds 6 pouces 6 lignes à l'arrière.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages, connue par le numéro municipal 63 rue Dauphine, ayant au rez-de-chaussée 2 grands salons avec porte à coulisse et cabinet, [illegible] chambres au deuxième et troisième étages. Une bâtisse en briques à trois étages attenante au corps de logis avec trois chambres à chaque étage, lieux d'aisance, cuves Water-Work cour en partie pavée etc. Vendue sujette à un bail expirant le [illegible] 1886, à raison de $60 par mois [illegible], payable mensuellement, par un locataire payant promptement.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Remparts et Bourgogne mesurant au pied anglais 32 pieds de face à la rue Douane, sur une profondeur de 109 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent cette résidence en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 182 rue Douane, contenant au rez de chaussée 2 grands salons, salle à manger, une galerie, et trois très spacieuses chambres au premier étage, ainsi qu'une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres, cour briquetée, waterworks, cabinets d'aisance etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1886 à raison de $40 par mois payable mensuellement par un très bon locataire payant promptement.

SIXIÈME DISTRICT.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Foucher et Aline, désigné par les Nos [illegible] sur un plan [illegible] A. Hedin, ancien voyer député, en date du [illegible], mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds, le lot No 18 formant l'encoignure des rues Chestnut et Aline et le lot No 19 mesure 31 pieds de face à la rue Aline, sur une profondeur de 125 pieds. Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, retirée de la rue, avec cour cabinet de toilette, double salon, salle à manger, et trois chambres à coucher sur un côté du corridor et trois chambres à coucher sur l'autre côté du corridor, deux cabinets, galerie de face et de derrière, cuisine, bâtisse avec deux chambres, deux caves, lieux d'aisance.

Un hangar à l'arrière pour particulier et carrosse, et le reste transformé en jardin, etc. Maison louée à Samuel Flower jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de $35 par mois.

Les propriétés peuvent être visitées et examinées en se munissant de cartes des encanteurs qui seront heureux de donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans des acquéreurs à la date de l'adjudication, portant hypothèque spéciale et lien de vendeur avec privilège sur la propriété vendue, 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente sur les propriétés deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrites et 7 pour cent seulement sur la propriété premièrement décrite, rue St-Charles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en souffrance et l'acquéreurs assurant les propriétés pour une somme fixée par les parties intéressées et les polices d'assurances transférées aux détenteurs des billets, ainsi que toutes les clauses usuelles dans les actes de vente.

Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'année 1885, et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

7nov—7,8,14 au 21.

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à deux étages pour famille avec mansarde à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.

Mme Louis Eugène Cenas et son mari
vs
Mme Evariste Montalvo et son mari.

No 15,026.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 21 novembre 1885 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 14 octobre 1885 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre G, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St Claude et Quartier, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 34 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et face à la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois récemment bâtie, avec deux étages et mansarde, ayant au rez de chaussée salon à arche, cabinet, office, corridor de côté, à l'étage supérieur, 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et bains, 3 cabinets, et dans les mansardes 4 chambres, cabinets, etc. avec cheminées en marbre partout; une cuisine en bois à deux étages attenante à la bâtisse principale, avec chambres à domestiques, waterworks, etc.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets tirés par Mme Léonide May Cenas, épouse, etc., daté Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1885, chacun pour la somme de deux mille cent piastres, payables respectivement en un et deux ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, avec billets hypothéqués sur la propriété, par acte pardevant Geo W. Christy, notaire, en la ville de Nouvelle-Orléans, en date du 29 juin 1885, le reste du prix de son enchère sera payé au comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles durant et pendant l'année 1885.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 oct—17 24 31—nov 7.14.21.

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poete et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 2 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.